

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3185

27 décembre 2011

SOMMAIRE

Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l.	152852	Navarro Ventures S.à r.l.	152852
Algest International S.A.	152843	Nexus International S.A.	152849
AM & FH S.à r.l.	152854	NOCARIA Investissement S.A.	152845
ArcelorMittal Long Carbon Europe	152836	OA Consulting, S.à r.l.	152840
Archon Investments S.A.	152837	Office Portfolio Minerva III Sàrl	152840
Arthalys Consult S.A.	152877	Office Portfolio Minerva II Sàrl	152839
Aztec (Luxembourg) Scs	152837	Office Portfolio Minerva I Sàrl	152839
Blitz Investments S.à r.l.	152858	Ouvea Investment S.A.	152834
Bottling Holdings Investment (Luxem- bourg)	152860	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	152840
CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.	152879	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	152840
CB Richard Ellis Investors S.à r.l.	152879	Pyrotex GB 1 S.A.	152871
Commerzbank Leasing 1 S.à r.l.	152850	Rem Finance S.A.	152841
Concept Luxembourg Consulting S.A. ..	152838	Rida S.A.	152834
Consultis Conseil S.A.	152851	Safetyconcept S.A.	152841
DB Akela Sàrl	152851	Sherleny Investments S.A.	152836
DB Bagheera Sàrl	152851	Soluxtec Distribution S.A.	152869
Dynamik	152839	Sport Engineering and Consulting S.à r.l.	152841
Equinox Two S.C.A.	152834	Springer Science + Business Media Finance S.à r.l.	152835
Fashion Invest Holding S.A.	152880	St. Modwen Properties III S.à r.l.	152842
Figestor S.A.	152856	St. Modwen Properties II S.à r.l.	152838
Foncière du Manoir	152852	St. Modwen Properties I S.à r.l.	152836
Fondation Crèche de Luxembourg	152846	St. Modwen Properties IV S.à r.l.	152842
Guyana Holding S.à r.l.	152839	St. Modwen Properties IX S.à r.l.	152842
Indra Investments S.A.	152845	St. Modwen Properties VII S.à r.l.	152843
Juwi bâtiment S.à r.l.	152863	St. Modwen Properties VI S.à r.l.	152842
Landericus Property ETA S.à r.l.	152843	St. Modwen Properties X S.à r.l.	152843
Luschuster Communications S.A.	152834	Unité Spéciale asbl	152835
Misys Overseas Investments S.à r.l.	152836	ViaVerbia S.à r.l.	152836
MM Publishing S.A.	152837	Victoria's Secret International S.à r.l. ...	152875
Momentum Reinsurance Worldwide S.A.	152866		

Ouvea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 155.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159607/10.

(110185377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Rida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 139.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159609/10.

(110185482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Les statuts coordonnés au 17/10/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/11/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011159734/12.

(110185606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Luscluster Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 27.891.

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cursay Invest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.545, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange; lui-même ici représenté par Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange en date du 27 octobre 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous le dénomination "Luscluster Communications S.A.", constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 du 1^{er} juillet 1988. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 4 mars 2003 .

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 29b, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir;

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 29b, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 5. des statuts sera modifié comme suit:

“ **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Foetz.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51295. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159853/46.

(110185894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 93.844.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que:

- Monsieur Martin Mos, avec adresse professionnelle au Loilseweg 7b, 7031 HA Wehl, The Netherlands, a démissionné en tant que gérant de la société Springer Science+Business Media Finance S.à r.l., avec siège social au 1 A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.844, avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Frédéric LEMOINE

Référence de publication: 2011159610/16.

(110185329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Unité Spéciale asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5333 Moutfort, 29, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg F 8.468.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

A la date du 15.11.2011 après une assemblée générale nous les membre(s) de l'organe d'administration

Fernandes Pereira Sergio Miguel –Trésorier

Totaro Giuseppe – secrétaire

El Ghaffouli Yassine - président

avant prie la décision unanime la cession de notre asbl Unité Spéciale pour cause de activité

L'association ne disposant d'aucun bien à affecter, la liquidation est considérée comme faite et clôturée.

Fait a Moutfort le 15.11.2011 en triple exemplaires.

Fernandes Pereira Sergio Miguel / Totaro Giuseppe /

El Ghaffouli Yassin.

Référence de publication: 2011159614/16.

(110185411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sherleny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159611/10.

(110185375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

St. Modwen Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.036.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160000/13.

(110185538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

ViaVerbia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 137.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 novembre 2011.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011159615/14.

(110184858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

ArcelorMittal Long Carbon Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.343.

Rectificatif du dépôt n° L090184411.04 du 02.12.2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159631/10.

(110185544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Misys Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.713.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.849.

Rectificatif du dépôt No L110169725 déposé le 25/10/2011

Les comptes annuels pour la période au 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Yves Attal

Gérant

Référence de publication: 2011159860/15.

(110185638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Archon Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159644/10.

(110185594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts de commandités de la Société en date du 11 novembre 2011, approuvée par l'Assemblée Générale des associés en date du 14 novembre 2011 que:

- Monsieur Erik A.M. Brenninkmeijer a cédé ses 250 parts sociales à COFRA Holding AG et n'est par conséquent plus associé commandité ni gérant;
- Monsieur Stanislaus H.M. Brenninkmeijer a cédé ses 250 parts sociales à COFRA Holding AG et n'est par conséquent plus associé commandité ni gérant;
- COFRA Holding AG, ayant son siège social au 10 Grafenauweg, CH-6300 Suisse, est devenue associée commanditée et gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011159650/18.

(110185537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

MM Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 95.211.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg-Ville en date du 3 novembre 2011

Il résulte dudit procès-verbal que

- 1) Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de Michel, dit Mike KOEDINGER, né à Luxembourg, Luxembourg, le 17 mars 1970 et demeurant professionnellement 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg est renouvelé
- 2) Le mandat d'administrateur de MM Media Sales S.A., ayant son siège social au 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg (RCS Luxembourg B 95.212) est renouvelé. Le représentant permanent de MM Media Sales S.A. est Michel, dit Mike KOEDINGER, né à Luxembourg, le 17 mars 1970 et demeurant professionnellement 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg
- 3) Le mandat d'administrateur d'Aurélio ANGIUS, né à Forbach, France, le 8 août 1960 et demeurant professionnellement 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg est renouvelé
- 4) Le mandat d'administrateur de MIKE KOEDINGER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg (RCS Luxembourg B 74.039) est renouvelé.
- 4) Le mandat de commissaire aux comptes de ICONCEPT Sàrl, ayant son siège social au 15, Rue Robert Schuman, L-5751 Frisange (RCS Luxembourg B 43.570) est renouvelé

Tous les mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011159872/26.

(110185625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Concept Luxembourg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 146.179.

Im Jahre zweitausendelf, am fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück.

Ist erschienen:

Dame Petra KUHN, Diplom-Betriebswirtin, geboren am 13. Dezember 1961 in Sammern, Deutschland, (Matr: 1961 12 13 681) Dienstschrift in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

Welche Komparentin, handelnd in ihrer Eigenschaft als einziger Aktionär der Gesellschaft, den amtierenden Notar gebeten hat nachfolgendes zu beurkunden:

- die Aktiengesellschaft „CONCEPT LUXEMBOURG CONSULTING S.A.“ mit Sitz in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 146.179,
- gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit Amtssitz in Ettelbruck, am 4. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 1130 von 2009.
- Dass der alleinige Aktionär, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Walter Peter ORTH und Fernand CAMPOS GOMES, mit Entlast mit sofortiger Wirkung zu beenden;
- Dass die Gesellschaft als Einpersonengesellschaft zu betrachten ist und demzufolge folgende Änderungen der Statuten erfolgen:

Artikel 6 der Statuten erhält einen zusätzlichen Paragraphen 4 mit folgendem Wortlaut:

„Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, so kann der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen welches sämtliche Funktionen des Verwaltungsrates allein ausüben kann. Wenn dies der Fall ist verpflichtet dieses alleinige Mitglied des Verwaltungsrates die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift.“

Dame Petra KUHN vorbenannt beendet auch hiermit ihr eigenes Mandat als Delegierte des Verwaltungsrates mit Entlast und ihr Mandat als alleiniges Verwaltungsratsmitglied ist für eine Dauer von sechs Jahren von heute an bestimmt.

Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Petra KUHN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10921. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 23. November 2011.

Référence de publication: 2011159705/41.

(110185929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.040.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160001/13.

(110185547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Dynamik, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.797.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Dudelange, le 21 novembre 2011.

- la démission de la gérante technique, Madame Véronique MESTREZ, est acceptée;
- en remplacement, est désignée Madame Audrey TARANTINI, avec adresse professionnelle à L-3450 DUDELANGE, 42 rue du Commerce.

Il est précisé, que la société sera valablement engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant administratif et de la gérante technique.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011159724/14.

(110185563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

—
L'adresse de l'associé Matt Webb-Jenkins a changé comme suit:

Harolyn,
Cliftons Lane
Reigate
Surrey,
RH2 9RA
Royaume Uni

Pour le conseil de gérance

M. Roel SCHRIJEN

Gérant

Référence de publication: 2011159782/18.

(110185525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Office Portfolio Minerva I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.148.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159892/10.

(110185557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159893/10.

(110185556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159894/10.

(110185562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

OA Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 114.730.

Cession de parts sociales

En date du 26 octobre 2011, Monsieur Marco Calzi a cédé les 75 parts sociales à:

- Monsieur Nicholas WILLIAMS

Né le 15 septembre 1972 à King's Lynn (UK)

Demeurant à UK-W1G8LZ LONDRES, 25, Harley Place

Celui-ci est seul et unique associé de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159895/15.

(110185541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 novembre 2011

En date du 18 novembre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Olivier De Sesmaisons, de M. Jean-Marie Rinié, de M. Jean Daumet et de M. Jean-Yves Lagache en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011159905/16.

(110185442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Extrait de l'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) des actionnaires de PINAULT PRINTEMPS-REDOUTE INTERNATIONAL S.A. (la Société) tenue à Luxembourg le 21 novembre 2011

L'Assemblée a confirmé les mandats des administrateurs jusqu'en 2014.

L'Assemblée a révoqué le commissaire aux comptes de la Société avec effet au 21 novembre 2011 et a nommé KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 149.133 comme commissaire aux comptes

de la Société avec effet au 21 novembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2012 qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINAULT PRINTEMPS-REDOUTE INTERNATIONAL S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011159943/18.

(110185550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Rem Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.333.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de REM Finance S.A. tenue au siège social le 16 septembre 2011 à 13 heures

Résolutions

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse de l'administrateur et administrateur délégué:

Eddy DE NIL

Manderfeld 22

4760 BÜLLINGEN

Belgique

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 14 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Eddy De Nil

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011159967/18.

(110185602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Safetyconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 102.672.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159984/9.

(110185592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Sport Engineering and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.794.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 2011.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la société, du 16 Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011159999/15.

(110185590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.089.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011160002/13.

(110185545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.061.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011160003/13.

(110185546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.099.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance en date du 12 octobre 2011, que le premier exercice social de la Société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011160004/13.

(110185542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011160006/13.

(110185543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.093.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance en date du 12 octobre 2011, que le premier exercice social de la Société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160007/13.

(110185540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.153.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance en date du 12 octobre 2011, que le premier exercice social de la Société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160009/13.

(110185539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Algest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 18.249.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2006 acte n°598 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2011160059/16.

(110185624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Landericus Property ETA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.067.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 135.164,

hereby represented by two of its managers, namely:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mrs. Cécile CAMODECA, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- that the private limited liability company with registered office at L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 144.067 (NIN 2008 2452 703) has been incorporated under the name of SHLF HOLDINGS No. 1 S.à r.l., by deed of the undersigned notary on December, 30th, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 248 of February 4th, 2009, modified for the last time pursuant a deed received by the undersigned notary on March, 15th, 2010 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 881 of April 28th, 2010

- that the corporate capital is set at FOURTEEN THOUSAND EURO (€ 14.000.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with no par value, all attributed to the company LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l..

- that the appearing party, represented as said before, acting in its capacity as sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, being aware of the financial situation of the company, decides to dissolve the company LANDERICUS PROPERTY ETA S.à r.l. and to put it into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the company PIKELANE CORPORATE LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the «Registrar of Corporate Affairs» under the number 1515831, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.164,

ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée LANDERICUS PROPERTY ETA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.067 (NIN 2008 2452 703), a été constituée sous la dénomination de SHLF HOLDINGS No. 1 S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 248 du 4 février 2009, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 881 du 28 avril 2010.

- que le capital social est fixé à QUATORZE MILLE EUROS (€ 14.000.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à la société LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l,

- que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, déclarant avoir connaissance de la situation financière de la société, décide de dissoudre la société LANDERICUS PROPERTY ETA S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. CAMODECA, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159843/95.

(110185633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**NOCARIA Investissement S.A., Société Anonyme,
(anc. Indra Investments S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 154.116.

L'an deux mil onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDRA INVESTMENTS S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1736 du 25 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ahmed HADDOUCH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination de la société en «NOCARIA Investissement S.A.».
- 2) Modification subséquente de l'article 1 des statuts.
- 3) Démission d'un (1) administrateur.
- 4) Nomination d'un (1) nouvel administrateur.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «NOCARIA Investissement S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de NOCARIA Investissement S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves CACCLIN, de sa fonction d'administrateur de la société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemble décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

Monsieur Aurélien FORTIN, employé, né à Lille (France) le 31 août 1972, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, A. HADDOUCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50139. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159814/63.

(110185943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Fondation Crèche de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 12, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg G 144.

Comptes 2009

Rapport du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 2009, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, j'ai effectué ma mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2009 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1 653 431 et le résultat de l'exercice à EUR 64 964 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises. Je n'ai pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

J'ai néanmoins une remarque à formuler en rapport à la créance de EUR 21 310 vis-à-vis du Ministère de la Famille qui demeure impayée à ce jour. J'invite donc le Conseil d'Administration à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer du recouvrement de cette créance dans les meilleurs délais.

Le 17 septembre 2010.

Vinciane Istance.

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF	31.12.09	31.12.08
	EUR	EUR
Actif Immobilisé		
Immobilisations Corporelle;	1,992	0
Actif Circulant		
1. Créances		
Subvention Ministère de la Famille à recevoir	78,809	22,310
Autres Subventions à recevoir	0	113,903
Créances Clients /Usagers Foyer Jour	41,691	10,760
Indemnité Maladie à recevoir	0	425
Divers à Recevoir	0	526
2. Valeurs Mobilières		
Assurances	819,317	795,068
Valeurs Mobilières	253,418	168,065
3.Avoirs en Banque		
C.C.P	98,034	69,538
B.I.L	79,485	5,829
Banque de Luxembourg	277,991	373,966
Caisse	353	370
Comptes de Régularisation		
Charges à reporter	2,341	582
	<u>1,653,431</u>	<u>1,561,342</u>
PASSIF	31.12.09	31.12.08
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Fonds Social	949,533	949,533
Résultat reporté	566,728	566,795
Résultat de l'exercice	64,964	0
Réserves	919	0
Dettes		
Congés non pris	9,276	
Dettes sur achats et prestations	4,635	5,041
État et autres Collectivités	18,105	1,802
Dettes au titre de la Sécurité Sociale	27,849	27,505
Ajustement Rémunération	0	390
Salaires à payer	11,253	0
Autres dettes	169	0
Comptes de Régularisation		
Contributions parentales payées d'avance	0	10,276
	<u>1,653,431</u>	<u>1,561,342</u>

Pertes et Profits au 31 décembre 2009

CHARGES	31.12.09	31.12.08
	EUR	EUR
Achats		
Énergie	21.118	17,586

Alimentation	27,877	26,955
Frais d'hygiène	6,129	4,088
Pédagogie / animation	2,011	4,386
Langes	5,935	5,808
Électroménager et petit équipement	5,114	11,413
Frais médicaux et hygiène enfants	4,847	6,325
Informatique	7,237	0
Services extérieurs		
Assurance	2,326	3,973
Formation et divers	351	3,650
Contrats de maintenance et hygiène	4,315	0
Autres services extérieurs		
Honoraires Consultants externes	2,204	680
Frais Bancaires	306	870
Frais de communication	4,842	1,384
Impôts, taxes et versements		
Frais administratifs	387	840
Autres frais		
Remboursement parents	0	400
Frais de mobiliers	0	3,739
Charges de personnel		
Salaires	786,845	609,485
Cotisations sociales et impôts sur salaires	114,852	245,356
Autres charges d'exploitation		
Pertes sur créances irrécouvrables	2,595	0
Charges Financières		
Moins-value sur titre cédé	181	0
Autres charges Financières	885	0
Dotations aux corrections de valeur		
Correction de valeur mobilière	221	0
Congés non pris	9,276	0
Charges à imputer/reporter		
Charges à reporter	0	-526
Charges à imputer	0	5,041
Charges exceptionnelles	5,349	0
Résultat de l'exercice	64,964	566,795
	<u>1,080,167</u>	<u>1,518,248</u>
REVENUS	31.12.09	31.12.08
	EUR	EUR
Subventions d'exploitation		
Ministère de la Famille	534,336	22,310
Subventions des communes et syndicats	46,810	377,733
Grande Duchesse Charlotte	0	12,500
Cotisations, dons, legs		
Dons sans droit de reprise	17,587	8,090
Produits financiers		
Revenus des titres immobilisés	5,309	1,178
Intérêts comptes courants et dépôt à terme	4,258	10,899
Variation plus-value non réalisée sur Or	23,868	7,015
Variation plus-value non réalisée sur Sicav	365	
Variation plus-value non réalisée sur Cegede	0	21,840
Assurance - La Luxembourgeoise	24,250	389,079
Autres produits d'exploitation		
Remboursement différence sur salaire	30,680	0
Reprise sur réserves	522	0

Contributions parentales	392,182	654,847
Autres produits		
Indemnité maladie		13,653
Produits à imputer/reporter		
Produits à reporter	0	-10,276
Produits à imputer	0	9,380
	<u>1,080,167</u>	<u>1,518,248</u>

Notes aux comptes

Principe de valorisation

Les valeurs mobilières (point 2 de l'actif circulant) sont évaluées à leur valeur liquidative.

Immobilisations corporelles et incorporelle:

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie approximative

Autres installations, outillage et mobilier 4-10 ans

Fin de la convention entre la Ville de Luxembourg et la Fondation Crèche de Luxembourg

La fin de la convention avec la Ville de Luxembourg a été notifiée au plus tard le 30 juin 2009

La mise en application des chèques services est effective au 1^{er} mars 2009

Le choix d'une convention Crèche a été retenue par les administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2009

Budget 2010

Recettes		Dépenses	
Cotisations parentales:	€ 345 000,00	Dépenses salariales:	€ 920 000,00
		Dépenses de fonctionnement courant:	€ 125 000,00
Participation de l'Etat	€ 700 000,00		
Total des recettes	€ 1 045 000,00	Total des dépenses	€ 1 045 000,00

Crèche de Luxembourg
Association sans but lucratif
Plateau Altmünster

Référence de publication: 2011159577/148.

(110185374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Nexus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NEXUS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87491, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1165 du 2 août 2002.

Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Xavier SOULARD, président du conseil d'administration, Monsieur David GIANNETTI et Monsieur Claudio FENUCCI, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2011. Relation GRE/2011/3776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159887/65.

(110185674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158848/10.

(110185452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Consultis Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 114.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 7 novembre 2011

L'an deux mille onze, le sept novembre, les actionnaires de la société CONSULTIS CONSEIL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) Renouvellement des mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Christian De Coster, demeurant professionnellement à L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing
- Monsieur Marc Schwarzbaum, demeurant à B-1150 Bruxelles, 77, avenue de Biolley (Belgique), et
- Monsieur Serge Goffin, demeurant à B-1170 Boitsfort, 34, Ten Reuken (Belgique),

étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler pour une nouvelle période de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Christian De Coster, susvisé, est également renouvelé pour la même période que décrite ci-dessus.

2) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes,

Madame Agnès Mathieu, demeurant à B-5737 Anhée, 1A, rue de l'Ile (Belgique)

étant également arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Eischen, le 07.11.2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011158866/28.

(110185451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

DB Akela Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158883/10.

(110185438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

DB Bagheera Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158885/10.

(110185437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Foncière du Manoir, Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 155.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158993/10.

(110185436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Navarro Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 novembre 2011

Résolutions

L'associé unique décide de nommer Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né le 17 Mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie en tant que gérant unique de la société pour une période illimitée avec effet au 22 novembre 2011.

A cette même date, l'associé unique décide d'établir le siège social de la Société à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Référence de publication: 2011159191/15.

(110185412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.592.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

AIRCRAFT SOLUTIONS 27108/27109, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States and registered with the Trade Register of Delaware under number 5097879 (the "Principal"),

represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 November 2011 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131592, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2295, dated 13 October 2007, page 110149. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 January 2009, published in the Memorial, number 689, dated 30 March 2009, page 33036.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to eighteen thousand five hundred US Dollars (USD 18,500.-) represented by one million eight hundred and fifty thousand (1,850,000) shares of one US cent (USD 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles, of the financial standings of the Company and that the liquidation accounts have been verified by Pedro Fernandes das Neves, acting as "commissaire à la liquidation" (a copy of the verified accounts remains attached as appendix).

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the Principal appoints himself as liquidator of the Company.

VI.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VII.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VIII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AIRCRAFT SOLUTIONS 27108/27109, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès Trade Register of Delaware sous le numéro 5097879 (le "Mandant"),

représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 11 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131592, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2295, en date du 13 octobre 2007, page 110149. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial, numéro 689, en date du 30 mars 2009, page 33036.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à dix-huit milles cinq cents dollar (18.500,-USD) représenté par un million huit cent cinquante milles (1.850.000) parts sociales, d'une valeur d'un centime de dollar (0,01 USD) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des Statuts, de la situation financière de la Société et que les comptes de liquidation ont été vérifiés par Pedro Fernandes das Neves, agissant comme commissaire à la liquidation (une copie des comptes vérifiés restera attachée dans l'annexe).

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant se désigne comme liquidateur de la Société.

VI.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2011. LAC/2011/51118. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159627/111.

(110185407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

AM & FH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: B & S Café Bar.

Siège social: L-4271 Esch-sur-Alzette, 24, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 164.755.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Angèle MERING, gérante de sociétés, née à Pétange, le 11 décembre 1974, demeurant au 18 rue des Artisans, L-3712 Rumelange;

2) Madame Fatima HAZINE, femme au foyer, née à Mena (Algérie), le 23 mars 1970, demeurant au 418 rue de l'Usine, L-4490 Belvaux.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «AM & FH S.à r.l.», société à responsabilité limitée, pouvant encore exercer le commerce sous l'enseigne «B & S CAFE BAR».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

1) Madame Angèle MERING, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Fatima HAZINE, prénommée, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 24, rue Jean Origer, L-4271 Esch-sur-Alzette.
- 2.- Sont nommés gérantes de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique:

Madame Angèle MERING, gérante de sociétés, née à Pétange, le 11 décembre 1974, demeurant au 18, rue des Artisans, L-3712 Rumelange;

b) Gérante administrative:

Madame Fatima HAZINE, femme au foyer, née à Menaa (Algérie), le 23 mars 1970, demeurant au 418, rue de l'Usine, L-4490 Belvaux.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la gérante technique, soit par la signature conjointe du gérant administratif avec celle de la gérante technique.

3.- Les gérantes pourront nommer un ou plusieurs agents ayant des mandats spéciaux, fixer leurs pouvoirs et attributions spécifiques et pourront les révoquer à tout moment.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MERING, F. HAZINE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15146. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011159641/118.

(110185733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Figestor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.400.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée FIGESTOR S.A., en liquidation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 80400, constituée en date du 19 janvier 2001 aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 722 du 5 septembre 2001.

La société a été mise en liquidation en date du 10 novembre 2010 suivant acte reçu par le notaire soussigné, comprenant nomination de ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, en tant que liquidateur, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 4 février 2011.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 21 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

II. Que les 500 (cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme «FIGESTOR S.A.», qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Guy HORNICK, Sonia BOULARD, Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2011. Relation GRE/2011/3836. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159762/72.

(110185775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Blitz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

In the year two thousand and eleven.

On the sixteenth day of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

THERE APPEARED:

The public limited company "Intertrust (Luxembourg) S.A.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 5524,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BLITZ INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 162686, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary present, on July 19, 2011, published in the Mémorial C number 2388 of October 6, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Article three of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

The company may also contract loans (whether subordinated or unsubordinated) and grant all kinds of support, loans (whether subordinated or unsubordinated), advances and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

The company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or undertakings in which the company has an interest or which form part of the group of companies to which the company belongs. The company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Second resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on November 17 and ending on November 16 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on July 19, 2011 ends on November 16, 2011, and to amend subsequently article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the seventeenth day of November to the sixteenth day of November of the following year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le seize novembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société anonyme "Intertrust (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 5524,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "BLITZ INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162686, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2388 du 6 octobre 2011,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article trois des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts (subordonnés ou non subordonnés) et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts (subordonnés ou non subordonnés), d'avances et prêter des fonds (y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émission de titres représentatifs de dette).

La société peut également consentir des garanties personnelles ou des sûretés réelles (y compris remontantes et croisées) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société. La société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou constituer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Deuxième résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 17 novembre et se terminant le 16 novembre de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 19 juillet 2011 se termine le 16 novembre 2011, et de modifier dès lors l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social court du dix-sept novembre au seize novembre de l'année suivante."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2011. Relation GRE/2011/4131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159662/119.

(110185764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CCE Holdings (Luxembourg) Commandite, a société en commandite simple governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104561 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 November 2011, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing company, acting in its capacity of sole shareholder of BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four billion seven hundred thirty-four million six hundred eleven thousand nineteen point one three euro (EUR 4,734,611,019.13), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 9 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 409 of 3 May 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105089 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 17 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2703 of 23 November 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the issued share capital of the Company by an amount of eight million seven hundred seven thousand one hundred ninety-five euro (EUR 8,707,195.-) from its current amount of four billion seven hundred thirty-four million six hundred eleven thousand nineteen point one three euro (EUR 4,734,611,019.13) to four billion seven hundred twenty-five million nine hundred three thousand eight hundred twenty-four point one three euro (EUR 4,725,903,824.13) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one thousand six hundred thirty-two point six two two eight zero one euro (EUR 1,632.622801) to an amount of one thousand six hundred twenty-nine point six two zero three two two euro (EUR 1,629.620322) and reimbursement on each share in issue of an amount of three point zero zero two four seven nine euro (EUR 3.002479).

2 To set the amount of the Company's issued share capital at four billion seven hundred twenty-five million nine hundred three thousand eight hundred twenty-four point one three euro (EUR 4,725,903,824.13) represented by two million nine hundred thousand three (2,900,003) shares of a par value of one thousand six hundred twenty-nine point six two zero three two two euro (EUR 1,629.620322) each.

3 To amend paragraph article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

4 To confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

The Shareholder, represented as here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the issued share capital of the Company by an amount of eight million seven hundred seven thousand one hundred ninety-five euro (EUR 8,707,195.-) from its current amount of four billion seven hundred thirty-four million six hundred eleven thousand nineteen point one three euro (EUR 4,734,611,019.13) to four billion seven hundred twenty-five million nine hundred three thousand eight hundred twenty-four point one three euro (EUR 4,725,903,824.13) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one thousand six hundred thirty-two point six two two eight zero one euro (EUR 1,632.622801) to an amount of one thousand six hundred twenty-nine point six two zero three two two euro (EUR 1,629.620322) and reimbursement on each share in issue of an amount of three point zero zero two four seven nine euro (EUR 3.002479).

Second resolution

The general meeting resolved to set, with immediate effect, the amount of the issued share capital of the Company at four billion seven hundred twenty-five million nine hundred three thousand eight hundred twenty-four point one three euro (EUR 4,725,903,824.13) represented by two million nine hundred thousand three (2,900,003) shares of a par value of one thousand six hundred twenty-nine point six two zero three two two euro (EUR 1,629.620322) each.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at four billion seven hundred twenty-five million nine hundred three thousand eight hundred twenty-four point one three euro (EUR 4,725,903,824.13) divided into two million nine hundred thousand three (2,900,003) shares with a par value of one thousand six hundred twenty-nine point six two zero three two two euro (EUR 1,629.620322) each.”

Fourth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the above resolutions.

The Board of Managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately 1.300.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CCE Holdings (Luxembourg) Commandite, une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104561 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 10 novembre 2011, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre milliards sept cent trente-quatre millions six cent onze mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 4.734.611.019,13), avec siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 3 mai 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105089 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2703 le 23 novembre 2007.

L'Associé, représenté tel que susmentionné, ayant reconnu être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de huit millions sept cent sept mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 8.707.195) de son montant actuel de quatre milliards sept cent trente-quatre millions six cents onze mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 4.734.611.019,13) à quatre milliards sept cent vingt-cinq millions neuf cent trois mille huit cent vingt-quatre virgule un trois euros (EUR 4.725.903.824,13) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de mille six cent trente-deux virgule six deux deux huit zéro un euros (EUR 1.632,622801) à un montant de mille six cent vingt-neuf virgule six deux zéro trois deux deux (EUR 1.629,620322) et remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant de trois virgule zéro zéro deux quatre sept neuf euros (EUR 3,002479).

2 Fixation du capital social émis de la Société à un montant de quatre milliards sept cent vingt-cinq millions neuf cent trois mille huit cent vingt-quatre virgule un trois euros (EUR 4.725.903.824,13) représenté par deux millions neuf cent mille trois (2.900.003) parts sociales d'une valeur nominale de mille six cent vingt-neuf virgule six deux zéro trois deux deux (EUR 1.629,620322) chacune.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Délégation de tous pouvoirs au Conseil de Gérance pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

L'associé, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de huit millions sept cent sept mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 8.707.195) de son montant actuel de quatre milliards sept cent trente-quatre millions six cents onze mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 4.734.611.019,13) à quatre milliards sept cent vingt-cinq millions neuf cent trois mille huit cent vingt-quatre virgule un trois euros (EUR 4.725.903.824,13) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de mille six cent trente-deux virgule six deux deux huit zéro un euros (EUR 1.632,622801) à un montant de mille six cent vingt-neuf virgule six deux zéro trois deux deux (EUR 1.629,620322) et remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant de trois virgule zéro zéro deux quatre sept neuf euros (EUR 3,002479).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de fixer le capital social émis de la Société à un montant de quatre milliards sept cent vingt-cinq millions neuf cent trois mille huit cent vingt-quatre virgule un trois euros (EUR 4.725.903.824,13) représenté par deux millions neuf cent mille trois (2.900.003) parts sociales d'une valeur nominale de mille six cent vingt-neuf virgule six deux zéro trois deux deux (EUR 1.629,620322) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre milliards sept cent vingt-cinq millions neuf cent trois mille huit cent vingt-quatre virgule un trois euros (EUR 4.725.903.824,13) divisé en deux millions neuf cent mille trois (2.900.003) parts sociales d'une valeur nominale de mille six cent vingt-neuf virgule six deux zéro trois deux deux (EUR 1.629,620322) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil de Gérance tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le Conseil de Gérance est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 1.300.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50850. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159668/154.

(110185827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Juwi bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3882 Schifflange, 24, rue Albert Wingert.

R.C.S. Luxembourg B 164.758.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, né à Schifflange, le 14 septembre 1955, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange;

2) Madame Madeleine WILMES, indépendante, née à Schifflange, le 1^{er} juillet 1958, épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange;

Lesquelles personnes comparantes, toutes ici présentes, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social principal, le conseil en matière de parquet, de revêtements de sols et stores, ainsi que le parachèvement, l'achat, la vente, la rénovation et la pose de revêtements en bois, parquet, revêtements de sols et stores, ainsi que toute activité annexe s'y rapportant.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la détention, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Juwi bâtiment S.à r.l.»

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, par décision de l'associé unique.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à dans la commune de Schifflange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés, à l'exception défini autrement par les associés dans un Pacte d'Associés, pourvu que ce pacte est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Ensuite ont comparu personnellement, Monsieur Robert JUNGERS et, Madame Madeleine WILMES, prénommés, agissant en leur nom personnel et en qualités de seuls et uniques associés de la Société, ont déclaré souscrire et libérer intégralement en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) Monsieur Robert JUNGERS, prénommé;	EUR 6'250.-	50	EUR 6'250.-
2) Madame Madeleine WILMES, prénommée;	EUR 6'250.-	50	EUR 6'250.-
TOTAL:	EUR 12'500.-	100	EUR 12'500.-

Preuve de cette libération intégrale en numéraire a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à DEUX (2), et les personnes suivantes ont été nommées pour une durée illimitée, gérants de la Société, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

a) Gérant technique:

Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, né à Schiffflange, le 14 septembre 1955, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schiffflange;

b) Gérante administrative:

Madame Madeleine WILMES, indépendante, née à Schiffflange, le 1^{er} juillet 1958, épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schiffflange.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schiffflange.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. JUNGERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15252. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011159821/171.

(110185762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Momentum Reinsurance Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.745.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MRW COURIER GROUP, S.L., une société existante et gouvernée par les lois de l'Espagne avec siège social établi à Gran Vía 149-151 Poligono Industrial Gran Vía Sud à E-08908 L'Hospitalet de Llobregat Barcelone (RC Barcelone N° B65591604),

ici représentée par Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 4 novembre 2011.

Laquelle procuration après paraphe «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle forme par la présente et dont elle a établi les statuts comme suit

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de MOMENTUM REINSURANCE WORLWIDE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra établir des succursales ou des bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire

n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. La société est créée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000) représenté par mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant au moins 3 membres et avec un maximum de cinq, actionnaires ou non. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut les révoquer en tout temps.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un Président du Conseil. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président ou en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par e-mail, ou par télécopie à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas d'égalité des votes, le vote de l'Administrateur qui exerce la fonction de Président aura force de décision.

Le Conseil d'Administration pourra approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, par e-mail, télécopie ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux conjointement signés par le Président du Conseil d'Administration et par un autre Administrateur. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés conjointement signés par le Président du Conseil d'Administration et par un autre Administrateur.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. La société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de type A et d'un Administrateur de type B.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par écrit, par e-mail, télégramme ou téléfax à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins la veille de l'Assemblée.

Art. 17. Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, ainsi que leurs copies ou extraits sont conjointement signés par le Président du Conseil d'Administration et par un autre Administrateur.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets constatés par les états financiers, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Souscription

Les statuts ainsi arrêtés le capital social est souscrit par l'actionnaire unique MRW COURIER GROUP S.L., sus-désignée.

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de cent pourcent (100%) de sorte que la somme de un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.600,- EUR.

Dispositions transitoires

La première Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en 2012. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois.

Est appelé aux fonctions d'administrateur de type A:

- MRW COURIER GROUP, S.L. domiciliée à Gran Vía 149-151 Poligono Industrial Gran Vía Sud à E-08908 L'Hospitalet de Llobregat Barcelone représentée par Monsieur Francisco MARTIN VILLANUEVA, administrateur Sont appelés à la fonction d'administrateurs de type B:

- Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1970 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg.

- Risk & Reinsurance Solutions S.A. (en abrégé 2RS) domiciliée 23, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg représentée par Monsieur Arnaud BIERRY, son Directeur-Délégué

2. Le nombre de réviseur d'entreprises indépendant est fixé à un.

3. La société MAZARS Luxembourg (B159 962), ayant son siège social à Luxembourg 10A, rue Henri Schnadt, est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.

4. Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2013.

5. Le mandat du réviseur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2012.

6. L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MICHELENA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50841. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159874/165.

(110185320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Soluxtec Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.306.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten November.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft «SoLuxTec distribution S.A.», in Abkürzung «SLT distribution», mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, eingetragen im Handels-und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 153306 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 12. Mai 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1486 vom 20. Juli 2010.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Waldemar KRONAUER, Kaufmann, wohnhaft in L-6181 Gonderange, 22, Stohlbour.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Frau Isabelle SCHAEFFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne variatur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Abänderung des Namens der Gesellschaft und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

« **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "Soluxtec Distribution S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.».

2) Erweiterung des Gegenstands der Gesellschaft.

3) Entsprechende Abänderung des vierten (4.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

« **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Solar-Modulen und Zellen und allen damit verbundenen Nebenleistungen sowie die Projektierung von Solaranlagen und allen damit verbundenen Nebenleistungen.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Beratung für den Bau, Betreuung und Weiterentwicklung von Maschinen zur Herstellung von Solarmodulen.

Weiterhin kann die Gesellschaft Lizenzen im Bereich Produktion und Vertrieb geben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.».

4) Abänderung des neunten Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

« **Art. 9.** Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinvertreter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Bei Aufnahme von Krediten/Hypotheken sowie Personaleinstellung über eine Belastung von € 36.000,- pro Person wird die Zustimmung der Aktionäre in einfacher Mehrheit benötigt.

Der Verwaltungsrat ist ohne Zustimmung der Aktionäre berechtigt Anlagevermögen bis zu einem Wert von € 5.000,- zu kaufen oder verkaufen.»

5) Demission des Verwaltungsratsmitglieds Dr. Willy E. BECK.

6) Ernennung von Herrn Julien ZANINI zu Mitglied des Verwaltungsrats.

7) Demission des Kommissars Speraconsult S.A..

8) Ernennung von LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l. zum Kommissar.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft abzuändern und dementsprechend Artikel eins (1.) der Satzung abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

« **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "Soluxtec Distribution S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.».

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft zu erweitern.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel vier (4.) folgenden Wortlaut:

« **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Solar-Modulen und Zellen und allen damit verbundenen Nebenleistungen sowie die Projektierung von Solaranlagen und allen damit verbundenen Nebenleistungen.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Beratung für den Bau, Betreuung und Weiterentwicklung von Maschinen zur Herstellung von Solarmodulen.

Weiterhin kann die Gesellschaft Lizenzen im Bereich Produktion und Vertrieb geben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.».

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel neun (9.) abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

« **Art. 9.** Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Bei Aufnahme von Krediten/Hypotheken sowie Personaleinstellung über eine Belastung von € 36.000,-pro Person wird die Zustimmung der Aktionäre in einfacher Mehrheit benötigt.

Der Verwaltungsrat ist ohne Zustimmung der Aktionäre berechtigt Anlagevermögen bis zu einem Wert von € 5.000,- zu kaufen oder verkaufen.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission des aktuellen Verwaltungsratsmitglieds Dr. Willy E. BECK an und entbindet ihn bis zum heutigen Tag von seinem Mandat.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Julien ZANINI, geboren zu Mont St Martin (F) am 1. Juni 1982, wohnhaft in F-57650 Fontoy, 70, rue de Verdun, zu Mitglied des Verwaltungsrats, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission des aktuellen Kommissars Speraconsult S.A. an und entbindet ihn bis zum heutigen Tag von seinem Mandat.

Die Generalversammlung ernennt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l., eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 49280, mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe, zu Mitglied des Verwaltungsrats, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

Bescheinigung

Die unterzeichnete Notarin bescheinigt dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Kronauer, I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159981/110.

(110185549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pyrotex GB 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.767.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Pyrotex Sàrl, R.C.S. Luxembourg B138 361, une société à responsabilité limitée avec siège social au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Fallon LAMOUREUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 octobre 2011

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Pyrotex GB 1 S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Le capital autorisé de la Société est établi à soixante quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-) divisé en sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, pour une période de 5 années renouvelables à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne sera pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera de l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil d'Administration est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodiques aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article 5 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé unique» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société Pyrotex Sàrl, prénommée.

Les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ EUR 1.200,

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

1. Monsieur Moyse DARGAA, conseil économique, né à Liège (Belgique), le 1 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

2. Monsieur Martin HEYSE, administrateur-délégué de BNP Paribas Real Estate Advisory and Property Management Luxembourg S.A., né à Luxembourg, le 16 juin 1961, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

3. Monsieur François BENFEGHOUL, directeur général de BNP Paribas Real Estate Estate SAS, né à Paris (France), le 29 novembre 1952 demeurant professionnellement à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux.

Monsieur Moyse DARGAA est nommé président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2014: Mazars S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 56248, une société avec siège social au L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri Schnadt.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAMOUREUX et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50028. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159935/209.

(110185641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Limited (Overseas) Holdings LP, a limited partnership governed by the laws of Alberta (Canada), having its office at Windward 1, Regatta Office Park, P.O. Box 897, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands and registered with the Province of Alberta under number LP12878237, represented by its general partners, Limited (Overseas), Inc. and Overseas Holdings, Inc.,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at, 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 10, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Victoria's Secret International S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142819 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 7th, 2008, published in the "Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations", number 2900, on December 4th, 2008 and amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, on August 24th, 2010, published in the "Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations", number 2155, on October 13th, 2010.

II. The Company's share capital is set at one hundred and sixty-five million sixteen thousand eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 165,016,873.-) represented by one hundred and sixty-five million sixteen thousand eight hundred and seventy three (165,016,873) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to decrease the share capital by an amount of one hundred and sixty-four million sixteen thousand eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 164,016,873.-) in order to bring it from its present amount of one hundred and sixty-five million sixteen thousand eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 165,016,873.-) down to one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by:

- absorption of the Company's losses for an amount of two million two hundred and eighty-one thousand one hundred and twelve US Dollars and ninety cents (USD 2,281,112.90);

- reimbursement to the sole shareholder of an amount of twelve million two hundred and seventy-four thousand eight hundred and thirty-one US Dollars (USD 12,274,831.-);

- allocation of an amount of ten US Dollars cents (USD 0.10) to the Company's legal reserve, and;

- allocation of an amount of one hundred and forty-nine million four hundred and sixty thousand nine hundred and twenty-nine US Dollars (USD 149,460,929.-) to the share premium account,

through the cancellation of one hundred and sixty-four million sixteen thousand eight hundred and seventy-three (164,016,873) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

IV. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Limited (Overseas) Holdings LP, une société en commandite, constituée selon les lois d'Alberta (Canada), ayant son siège social à Windward 1, Regatta Office Park, P.O. Box 897, Grand Cayman KY1-1103, Iles Caïmans et enregistrée auprès de la Province d'Alberta, sous le numéro LP12878237, représentée par ses associés commandités Limited (Overseas), Inc. et Overseas Holdings, Inc.,

ici représentée par Mademoiselle Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Victoria's Secret International S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142819 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2900, le 4 décembre 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de

résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 24 août 2010, publié au Mémorial C-Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2155, le 13 octobre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize dollars américains (USD 165.016.873,-) représenté par cent soixante-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize (165.016.873) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé de réduire le capital social par un montant de cent soixante-quatre millions seize mille huit cent soixante-treize dollars américains (USD 164.016.873,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize dollars américains (USD 165.016.873,-) à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), par:

- absorption des pertes de la Société pour un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-un mille cent douze dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 2.281.112,90);

- remboursement à l'associée unique d'un montant de douze millions deux cent soixante-quatorze mille huit cent trente-et-un dollars américains (USD 12.274.831,-);

- allocation d'un montant de dix cents (USD 0,10) à la réserve légale de la Société;

- allocation d'un montant de cent quarante-neuf millions quatre cent soixante mille neuf cent vingt-neuf dollars américains (USD 149.460.929,-) au compte de prime d'émission,

par l'annulation de cent soixante-quatre millions seize mille huit cent soixante-treize (164.016.873) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

IV. Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés..

Echternach, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160031/112.

(110185754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Arthalys Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.153.

L'an deux mil onze, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Arthalys Consult S.A.» avec siège social à L-2330 Luxembourg, 122 Boulevard de la Pétrusse,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.153,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 août 2011,

publiée au Mémorial C du 19 octobre 2011, numéro 2.530, page 121.424.

A COMPARU:

à cet effet la société à responsabilité limitée «CONTAX», avec siège social à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, RCS B 20.032, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc JONES, demeurant à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc JONES, demeurant à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente-deux (32) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Changement de l'objet social et par conséquent modification de l'article 4 des statuts

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'intermédiation relationnelle dans la production d'énergie éolienne, solaire, hydraulique et hybride, ou toutes autres technologies à base de ressources renouvelables, les télécommunications, l'industrie ou le commerce ainsi que l'accompagnement stratégique de ses clients. Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JONES, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 17 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15347. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158758/66.

(110185478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CB Richard Ellis Investors S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.168.

In the year two thousand eleven, on the fourth of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS HOLDINGS B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 123, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Kamer van Koophandel of Amsterdam, The Netherlands, under number 34168240, hereinafter referred to as the «Sole Shareholder»,

here duly represented by Mr. Dominique MICHIELS, private employee, residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, The Netherlands, on 28 October 2011, which proxy, after signature «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, is the sole shareholder of CB RICHARD ELLIS INVESTORS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 94168, hereinafter referred to as the «Company». The Company was constituted pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 16 June 2003, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 758 dated 18 July 2003. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on 08 March 2011, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1270 dated 11 June 2011.

The Sole Shareholder, being the only owner of and representing all the 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares of the Company with a par value of EUR 1.- (one euro) each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros), decides to resolve on the following items:

1. Adoption by the Company of the name «CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.» and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l." (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Companies' Act"), and the present articles of incorporation.»;

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder decides the adoption by the Company of the name «CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.» and subsequently the Sole Shareholder decides to amend article 1 of the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l." (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Companies' Act"), and the present articles of incorporation.».

There being no further business, the general meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au 123, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Kamer van Koophandel d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34168240, ci-après l'«Associée Unique»,

Ici dûment représentée par Monsieur Dominique MICHIELS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, Pays-Bas, le 28 octobre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de CB RICHARD ELLIS INVESTORS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94168, ci-après la «Société». La Société a été constituée suivant acte reçu le 16 juin 2003 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 758 du 18 juillet 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 08 mars 2011 par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1270 du 11 juin 2011.

L'Associée Unique, étant la seule propriétaire des et représentant toutes les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société se montant à 125.000,-EUR (cent vingt-cinq mille euros), décide de statuer sur les points suivants:

1. Adoption par la Société de la dénomination «CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.»;

2. Divers.

Résolution unique

L'Associée Unique décide l'adoption par la Société de la dénomination «CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.» et en conséquence l'Associée Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MICHIELS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49392. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159687/101.

(110185967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Fashion Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158950/9.

(110185271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.